

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)  
INTERNATIONAL REVIEW OF HUMAN AND  
SOCIAL SCIENCES (IRHSS)  
VOLUME 11, NUMÉRO 11, JUILLET 2022**



*Sciences humaines et sociales*



# VARIA

coordonné par

RAOUL EHODE ELAH  
ERICK SOURNA LOUMTOUANG



Ministère de la recherche  
scientifique et de l'innovation

ISSN (Version imprimée) : 1966-5199  
ISSN (Version électronique) : 2664-732X



Centre national d'éducation

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)  
INTERNATIONAL REVIEW OF HUMAN AND  
SOCIAL SCIENCES (IRHSS)  
VOLUME 11, NUMÉRO 11, JUILLET 2022**



*Sciences humaines et sociales*

# VARIA

coordonné par

RAOUL EHODE ELAH  
ERICK SOURNA LOUMTOUANG



Ministère de la recherche  
scientifique et de l'innovation

ISSN (Version imprimée) : 1966-5199  
ISSN (Version électronique) : 2664-732X



Centre national d'éducation

## **Directeur de publication :**

**MFORTEH Stephen AMBE, Professeur/Université de Yaoundé I/ Chef du Centre national d'éducation (Cameroun).**

## **Comité éditorial :**

**Raoul EHODE ELAH et Erick SOURNA LOUMTOUANG**

## **Comité scientifique :**

MFORTEH Stephen AMBE, Professeur, Chef du CNE, MINRESI ; Anyang Sarah AGBOR, Professor, University of Yaoundé I ; Titanji Peter FON, Professor, University of Bamenda ; Gilbert Lamblin TAGUEM FAH, Professeur, Université de Ngaoundéré ; Samuel EFOUA MBOZO'O, Professeur, Université de Yaoundé 1 ; André TASSOU, Professeur, Université de Yaoundé 1 ; Nathan ONANA NOAH, Maître de conférences, Université de Maroua ; Alexis TAGUE KAKEU, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1 ; Faustin KENNE, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1 ; Zacharie SAHA, Maître de conférences, Université de Dschang ; Carole Valérie NOUAZI KEMKENG, Maître de recherche, CNE, MINRESI ; Serge Frédéric MBOUMEGNE NDZESSEU, Maître de Recherche, CNE, MINRESI ; Raphaël BATENGUENE ASSIL, Maître de conférences, Université de Douala ; Albert JIOTSA, Maître de recherche, CNE, MINRESI ; Martial JEUGUE DOUNGUE, Maître de Recherche, CNE, MINRESI ; Williams POKAM KAMDEM, Maître de Conférences, Université de Dschang ; FOMBE Lawrence, professeur, Géographie, Université de Buea ; FOUOPI Constant, Professeur, Université de Yaoundé II ; GONNE Bernard Professeur, Université de Maroua ; GUIMDO DONGMO Bernard-Raymond, Professeur, Université de Yaoundé II ; HAMADOU ADAMA, Professeur, Université de Ngaoundéré ; KUM AWA, Professor, Université de Yaoundé I ; LAMBI Cornelius, Professeur, Université de Buea ; LEKA ESSOMBA Armand, Maître de conférences, Université de Yaoundé I ; MACHIKOU NGAMENI Nadine, Professeur, Université de Yaoundé II ; MAYI Marc Bruno, Professeur, Université de Yaoundé I ; MIMCHE Honoré, Professeur, Université de Yaoundé II ; NJIEUNDE Germain, Professeur, Université



de Yaoundé II ; NJIKAM NJIFOTIE Abdourahman, maitre de recherche, CNE/MINRESI.

### **Comité de Rédaction**

Coordonnateur : EHODE ELAH Raoul, Chargé de recherche, CNE-MINRESI

Coordonnateur adjoint : SOURNA LOUMTOUANG Erick, Maître de recherche, CNE-MINRESI.

### **Membres**

José Donadoni MANGA KALNIGA (CNE-MINRESI) ; Gaston BESSALA (CNE-MINRESI) ; Raoul EHODE ELAH (CNE-MINRESI) ; Reine FOSSO SIMUN (CNE-MINRESI) ; MUSIMA OKIA Timothy (CNE-MINRESI) ; Terence KIWOH (Université de Buéa) ; Protais NKENGUE ABEGA (CNE-MINRESI) ; Honoré FOUHBA (CNE-MINRESI) ; Saliou ABBA (CNE-MINRESI) ; Hervé MVONDO (CNE-MINRESI) ; Marie Désirée NOGO (CNE-MINRESI) ; Daniel NANA KOMEY (CNE-MINRESI) ; Ivo TAWÉ TASSAH (CNE-MINRESI) ; TEGUIA BOGNI (CNE-MINRESI) ; Timothy Musima OKIA (CNE-MINRESI); TEGUIA BONI Frédéric (CNE-MINRESI) ; Moïse MBEY MAKANG (CNE-MINRESI) ; Victorine NZINO MOUNONGO (CNE-MINRESI) ; Alain Hugues OBAME (CNE-MINRESI).

### **Secrétariat de rédaction / Montage et édition / Mise en ligne :**

Nicolas OWONA NDOUNDA (CNE-MINRESI) et TIEMENI SIGANKWE (CNE-MINRESI)



**Les opinions exprimées dans les articles de ce numéro  
n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la  
position du Centre National d'Éducation**

**The opinions expressed in this journal are those of the  
authors and do not necessarily represent those of the  
National Centre for Education.**



## Sommaire

Torture, frustration and trauma in sarah kane's cleansed and psychosis Par Ernest L. VEYU .....	4.48 1
Rupture ou recomposition des variables d'accès à la résidence au Nord-Cameroun Par José Donadoni MANGA KALNIGA .....	21
La prise en charge psychologique des personnes vivant avec le vih/sida au cameroun : abord de la problématique et présentation de quelques possibilités d'approche Par D. D. NDOMBI & F. M. KONDO MOUNGOLE MAKAKE.....	47
Généralisation ou contamination dans le français parlé de certains étudiants de l'université de Ngaoundéré Par Moïse MBEY MAKANG.....	67
The ghost of winnie madikizela-mandela: exhuming the female spirit in apartheid resistance discourses Par ZUHBOSHI Eric NSUH .....	95
La piraterie des films au nord-cameroun, entre acteurs, facteurs et impacts Par Honoré FOUHBA .....	119
Le régionalisme africain en matière de santé dans le contexte de gestion de la covid-19 : perspectives institutionnelles et opérationnelles Par F. NGOUNMEDJE, M. JEUGUE DOUNGUE & C. V. NOUAZI KEMKENG.....	147
Les agriculteurs contractuels au nord cameroun : entre conformisme et bricolage des règles du jeu Par G. NENBARA GOLDONG KAOGA et N. ONANA NOAH .....	181

L'abri sous roche de nkomeyos (cameroun meridional) : datations  
radiocarbone et occupations humaines depuis 3000 ans  
Par Jean Robert MANDENG ..... 199





# **Les agriculteurs contractuels au Nord Cameroun : entre conformisme et bricolage des règles du jeu**

*Grégoire NENBARA GOLDONG KAOGA  
Nathan ONANA NOAH*

## **Résumé**

L'agriculture joue un rôle substantiel dans l'amélioration des conditions de vie des acteurs sociaux. Beaucoup de paysans ne se nourrissent qu'à partir de leur rapport à la terre. Cependant la contractualisation de cette activité nourricière a produit des résultats mitigés. Autrement dit, nous sommes quittés d'une agriculture rentable à une agriculture avilissante, pleine d'effets pervers. Dans une pareille situation, les agriculteurs soucieux de garantir leurs intérêts se trouvent contraints d'ajuster et de réajuster leurs actions. C'est ainsi que le présent article intitulé « les agriculteurs contractuels au Nord Cameroun : entre conformisme et bricolage des règles du jeu » se propose de débusquer ces stratégies de transgression des règles mises sur pieds par les agriculteurs sous contrat à l'effet de maximiser leur gain. Dans le pôle théorique de notre recherche, la théorie du choix rationnel et l'analyse stratégique ont été privilégiées. Sur le plan méthodologique, nous avons mis à notre actif l'entretien semi-directif et l'observation directe dans le dessein de recueillir des données de profondeur et à chaud. Après des investigations menées auprès des entreprises et des agriculteurs sous contrat, notre étude est parvenue aux résultats suivants : le modèle informel l'emporte sur les autres formes d'agriculture contractuelle à l'Extrême-Nord Cameroun ; les agriculteurs, rétifs, détournent le sens des contrats de production et de commercialisation ; les contrats informels prêtent peu le flanc au bricolage.



## **Abstract**

Agriculture plays a substantial role in improving the living conditions of social actors. Many peasants feed only from their relationship to the land. However, the contracting of this nourishing activity has produced deceiving results. In other words, we have left a profitable agriculture to a degrading agriculture, full of perverse effects. In such a situation, farmers concerned with safeguarding their interests find themselves forced to adjust and readjust their actions. This is how this article entitled "Contract farmers in North Cameroon: between conformism and tinkering with the rules of the game" proposes to flush out these strategies of transgression of the rules set up by contract farmers in order to maximize their gain. In the theoretical pole of our research, rational choice theory and strategic analysis have been given priority. Methodologically, we used the semi-structured interview and direct observation in order to collect in-depth and on-the-spot data. After investigating businesses and contract farmers, our study came up with the following results: the informal model wins out over other forms of contract farming in the Far North Cameroon; farmers misuse the meaning of production and marketing contracts; informal contracts do not lend themselves much to tinkering.

## **Introduction**

Trois milliards d'êtres humains sur les six que compte la planète vivent de l'agriculture. Selon la Banque Mondiale, ce secteur peut représenter jusqu'à 40 % du PIB de pays tels que les Etats sahéliens. Plus des trois quarts des habitants pauvres des pays en développement vivent en zones rurales et la subsistance de la plupart d'entre eux dépend des activités agricoles. Les personnes extrêmement pauvres dépensent plus de la moitié de leurs revenus pour se procurer (ou produire) des aliments de base, qui constituent plus des deux tiers de leur consommation en calories. Sous ce prisme, agir sur l'agriculture, c'est agir de manière unique sur la pauvreté (Chetaille et al., 2011).

Cependant, dans un environnement économique international en perpétuel changement, la satisfaction ou non des besoins fondamentaux des populations rurales, permet d'apprécier la qualité de leur niveau de vie. Dès 1973, les revenus pétroliers et ceux des cultures de rente traditionnelle (cacao, café, etc.), ont dopé l'économie des pays en voie de développement en général et camerounaise en particulier. À partir de 1986, l'économie camerounaise a été affectée par une crise conjoncturelle et structurelle, dont les conséquences s'observent à travers l'exclusion financière des paysans camerounais des banques classiques et la baisse de leur pouvoir d'achat (Lekané, 2011).

Les paysans devaient donc se tourner vers d'autres partenaires de développement, notamment les OSC. Ces dernières peuvent être perçues comme des palliatifs ou une alternative à l'Etat-providence affaibli.

Par ailleurs, Les filières agricoles d'exportation ont été donc depuis l'indépendance, le principal moteur de l'élévation du niveau de vie, en assurant le développement des revenus monétaires en milieu rural. Ces filières ont joué un rôle sans équivalent dans la redistribution des revenus monétaires dans les campagnes et dans la répartition du pouvoir d'achat. Le revenu de plus du tiers de la population agricole du pays provient des cultures d'exportation produites presque en totalité par de petites exploitations familiales exception faite de la banane d'exportation. (MINADER, 2006).

Cependant, la crise que traversent certaines filières agricoles révèle d'autres dynamismes qu'il est nécessaire d'explorer. Les paysans soucieux de leur propre épanouissement s'approprient et se réapproprient incessamment les contrats dans lesquels ils sont engagés. Cette stratégie qualifiée de bricolage est en vogue à l'Extrême-Nord Cameroun.

# 1. Cadre méthodologique et théorique

## 1.1. Cadre théorique

Dans le but de raffiner la compréhension de notre objet d'étude, nous avons convoqué deux principales théories à savoir : l'individualisme méthodologique et l'analyse stratégique.

- **L'individualisme méthodologique**

L'individualisme méthodologique est un paradigme de sciences sociales, selon lequel les phénomènes collectifs peuvent (et doivent) être décrits et expliqués à partir des propriétés et des actions des individus et de leurs interactions mutuelles (approche ascendante). Cette approche s'oppose à l'holisme, selon lequel les propriétés des individus ne se comprennent pas sans faire appel aux propriétés de l'ensemble auquel ils appartiennent (approche descendante). L'individualisme méthodologique repose sur l'idée que les ensembles sociaux sont des métaphores qui n'existent que dans l'esprit humain et n'ont pas d'autre substance que celle des individus qui les composent. Au sens large, on peut caractériser l'individualisme méthodologique par trois propositions qui postulent que :

- ✓ seuls les individus ont des buts et des intérêts ;
- ✓ le système social, et ses changements, résultent de l'action des individus ;
- ✓ tous les phénomènes socio-économiques sont explicables ultimement dans les termes de théories qui se réfèrent seulement aux individus, à leurs dispositions, croyances, ressources et relations.

En tant que simple règle de méthode, l'individualisme méthodologique laisse un grand choix d'hypothèses quant aux individus ; il n'impose aucun modèle de leur comportement ni aucune forme particulière de représentation. Le modèle de l'acteur rationnel que défend Boudon part du principe fondamental que, pour expliquer le comportement ou les croyances de l'acteur social, il faut tenter de démontrer que celui-ci a des raisons de faire ce qu'il fait ou de croire ce qu'il croit. L'intentionnalité

rationnelle de l'action individuelle conduit donc nécessairement à concevoir les acteurs sociaux comme autonomes par rapport aux structures sociales. Cela ne signifie pas que toute influence de l'environnement serait exclue. L'homo *sociologicus* est doté d'une autonomie variable en fonction du contexte dans lequel il se trouve. Il est soumis à des passions, à des intérêts qu'il cherche à satisfaire en utilisant les moyens qui lui semblent les meilleurs. Mais c'est un agent intentionnel et rationnel, capable de placer les données extérieures sous le contrôle de sa conscience. En revanche, les phénomènes sociaux sont appréhendés à travers les effets de composition.

Cette théorie nous a permis de démontrer que les paysans ne sont pas des idiots culturels et que leurs actions sont loin de s'inscrire dans le vide social. Ils sont mus par de bonnes raisons qui les poussent à recourir à l'agriculture contractuelle en vue d'une satisfaction optimale de leurs intérêts. Ce recours donne lieu à certaines pratiques de consommation rationnelles détentrices d'enjeux. À côté de l'individualisme méthodologique, cette recherche s'est servie aussi de l'analyse stratégique.

- **L'analyse stratégique**

La théorie de l'acteur stratégique a été élaborée par Crozier et Friedberg au cours des années 1970. Elle part du constat selon lequel on ne peut considérer que le jeu des acteurs est déterminé par la cohérence du système dans lequel ils s'insèrent, ou par les contraintes environnementales, on doit chercher en priorité à comprendre comment se construisent les actions collectives à partir de comportements et d'intérêts individuels parfois contradictoires.

Au lieu de relier la structure organisationnelle à un ensemble de facteurs externes, cette théorie essaie donc de l'appréhender comme une élaboration humaine, un système d'action concret. L'analyse stratégique est sous-tendue par quatre idées principales :

- ✓ L'organisation n'est pas un phénomène naturel mais un construit social. L'organisation est un rassemblement artificiel d'individus

autour d'objectifs prédéfinis. C'est un artefact (phénomène accidentel dû à une intervention humaine).

- ✓ Les individus disposent toujours d'une marge d'autonomie quel que soit leur statut ou leur position, si modestes soient-ils.
- ✓ Les hommes n'acceptent jamais d'être traités comme des moyens au service de buts que les organisateurs fixent à l'organisation. Leurs objectifs sont souvent diffus, parcellaires, imprécis, mouvants. Ils sont réajustés en permanence en fonction notamment des ressources et des contraintes perçues, qui sont elles-mêmes changeantes. Les objectifs constituent donc plus des pistes d'action, des orientations pour l'action.
- ✓ Les stratégies mises en œuvre pour satisfaire les objectifs sont toujours rationnelles mais d'une rationalité limitée et contingente. Car les individus sont dans l'incapacité de choisir la solution optimale. En effet, même s'il disposait de l'ensemble des ressources lui permettant de choisir la meilleure solution, le cerveau humain est dans l'incapacité d'analyser l'ensemble des solutions et leurs conséquences.

Nous avons capitalisé cette théorie pour démontrer que les paysans ne sont pas des individus passifs défendant les intérêts du système. Ils développent inlassablement des stratégies de contournement des règles afin d'asseoir et maximiser leurs intérêts. Cette théorie nous a permis de cerner l'agriculture contractuelle comme un système empreint de zones d'incertitudes, lesquelles sont capitalisées par les paysans pour augmenter leurs plus-values en compromettant celles des promoteurs.

## **2. L'agriculture contractuelle et ses formes**

D'une manière générale, le grand nord Cameroun reste fortement attaché à l'agriculture et l'élevage. Comme l'affirme Domo (2010 :16) :

A l'instar du pays tout entier, la partie nord est particulièrement vouée à l'agriculture et à l'élevage. La culture essentielle est le mil mais son développement est limité. Le riz connaît une attention particulière grâce à la SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture

de Yagoua). Une tentative a été faite au niveau de la SODEBLE (Société de Développement du Blé) dans l'Adamaoua mais malheureusement, elle a disparu laissant le terrain à une autre société la MAISCAM (Maïserie du Cameroun). Mais si l'on doit parler de la culture par excellence au Nord Cameroun, celle qui a toujours drainé techniciens et capitaux et qui se fait encore, c'est le coton cultivé principalement dans la province du Nord et de l'Extrême-Nord. Cependant (...) la riziculture a également façonné des individus et fortement conditionné leur existence.

A partir de ces propos, nous constatons que l'agriculture est à n'en point douter l'activité principale des habitants du Nord et de l'Extrême-Nord Cameroun. Et de toutes les cultures, celles du coton et du riz semblent fortement représentatif. D'ailleurs, ce sont les cultures qui engagent, de manière contractuelle, les paysans et leurs partenaires.

## **2.1. Définition et typologie**

Parler de l'agriculture contractuelle revient inéluctablement à expliciter ce qu'on entend même par contrat. Ce dernier occupe aujourd'hui une place centrale dans l'analyse de la coordination car c'est un concept essentiel dans la conception libérale des mécanismes d'harmonisation des intérêts individuels dans une société décentralisée (Fongang Fouepe et al., 2016). Généralement, Un contrat se définit comme une convention formelle ou informelle, passée entre deux parties ou davantage, ayant pour objet l'établissement d'obligations à la charge ou au bénéfice de chacune de ces parties.

L'agriculture contractuelle à cet effet peut être perçue comme un accord entre des agriculteurs et des sociétés agroalimentaires ou de commercialisation, ou les deux, portant sur la production et la fourniture de produits agricoles selon des accords à terme, fréquemment à des prix préétablis (Eaton et Shepherd, 2002). Il importe de relever que ce concept a donné lieu à une pluralité de définitions. C'est ainsi que Pour Catelo et Costales (2008), elle est cernée comme un « Accord contraignant entre une entreprise (donneur d'ordre) et un producteur individuel (exécutant) revêtant la forme d'un « contrat à terme » prévoyant des obligations et une

rémunération clairement définies pour les tâches accomplies et comprenant souvent des stipulations relatives aux propriétés des produits telles que le volume, la qualité et le calendrier de livraison »;

Da Silva (2005) quant à lui l'appréhende comme un mode de coordination intermédiaire dans lequel les conditions d'échange sont précisément fixées entre les partenaires de l'opération par une forme d'accord contraignant, dont l'inexécution peut être sanctionnée juridiquement. Les stipulations peuvent être plus ou moins précises et porter sur la technique de production, la détermination des prix, le partage des risques et d'autres caractéristiques des produits et des transactions.

Minot (2007) voit en elle une production agricole exécutée conformément à un accord préalable par lequel l'exploitant agricole s'engage à produire selon certaines modalités un produit que l'acheteur s'engage à acheter. Dans l'optique de Roy par Rehber (2007), c'est un accord contractuel écrit ou oral entre des exploitants agricoles et d'autres entreprises, stipulant une ou plusieurs conditions de production ou de commercialisation d'un produit agricole.

À voir la manière dont le coton est cultivé, nous pouvons lui attribuer le modèle centralisé. C'est un modèle coordonné verticalement. Le promoteur achète la récolte aux agriculteurs, et après la transformation ou le conditionnement, commercialise le produit. Sauf dans un nombre de cas limités, les quotas sont d'habitude alloués aux agriculteurs au début de chaque période végétative et la qualité est strictement contrôlée (Prowse, 2013). Comme le décrit ce paysan, « J'ai commencé à cultiver le coton il y a des années. Chez nous, on donnait même la dote grâce au coton. Tu cultives, tu récoltes et la SODECOTON vient chercher et c'est comme ça que tu peux attendre ton argent en quelques jours ». En effet, les propos de ce cotonculteur mettent en exergue non seulement le processus, mieux les étapes de la culture du coton, mais également et surtout son rôle socioéconomique dans certaines sociétés.

Parlant des étapes, il faut souligner que la culture du coton, agriculture contractuelle connue à l'Extrême-Nord Cameroun, noue au préalable des



contrats avec ses partenaires (paysans). Il existe un certain nombre de contrats qui sous-tendent les relations SODECOTON-paysan. Il s'agit entre autres des :

- ✓ contrats de production. Il s'agit ici de la fourniture des facteurs de production tels que les semences, les engrais NPK, l'urée, les portes-tous ou pousse-pousse, etc.
- ✓ les contrats de commercialisation. Ici, l'entreprise conditionne la récolte ou achète le produit chez le paysan.

A ces formes de contrats, il faut également voir les contrats tels que les prêts d'argent de plus en plus usités par les paysans. En effet, les campagnes agricoles à la SODECOTON coïncident avec le début de la saison pluvieuse qui elle-même est caractérisée par une forte pénurie alimentaire : la soudure alimentaire. Cet épuisement des stocks alimentaires pousse beaucoup de ménage à recourir à diverses stratégies de survie (bricolage) dans un contexte où vivre est un défi quotidien à relever. Ainsi, le prêt d'argent est une voie par laquelle, la SODECOTON « soutient les paysans ».

## **2.2. Bricolage des contrats**

Cependant, les différents contrats noués entre la SODECOTON et les paysans ne conditionnent guère les comportements de ces derniers. Les paysans sont de plus en plus rétifs face aux clauses du contrat. Doit-on sous ce prisme qualifier la société de victime des agissements non conformes de la part des paysans ? Répondre par l'affirmatif serait aller vite en besogne. Nul doute que, loin de recourir à la métaphysique, la sociologie explique les phénomènes sociaux par d'autres phénomènes antérieurs comme le recommande Durkheim (1889). C'est ainsi que la tentative d'explication du non-respect des règles du jeu doit s'inscrire dans la crise de la filière cotonnière. Comme l'affirme si bien Renaudin cité par Kossoumna Liba'a (2017 :7) :

(...) Depuis les années 90, la filière coton traverse des crises d'une ampleur sans précédent. Déclenchées par la baisse des cours mondiaux

du coton et aggravées, entre autres, par la dépréciation fréquente du Dollar par rapport à l'Euro, ces crises ont révélé la fragilité de cette filière qui est demeurée, depuis la colonisation, un exportateur net sur le marché mondial.

Par ailleurs, il faut relever aussi que la conjonction de facteurs internationaux et locaux a entraîné la filière coton camerounaise dans un cercle vicieux, avec comme conséquences, la baisse régulière de la production de coton et de céréales et la montée de la pauvreté dans les villages (Kossoumna Liba'a, 2015). Cette situation naufrageuse amène les acteurs en présence à envisager diverses stratégies. Doit-on, pour le cas des paysans, parler de la résilience ?

Selon Adger (2000), la résilience est l'aptitude de groupes ou de communautés à faire face à des perturbations extérieures dues à un changement social, politique ou environnemental. Il va de soi que face aux perturbations provoquées par la crise de la filière coton, les paysans développent des stratégies de résilience plus ou moins préjudiciables à la société. De facto, les stratégies de résilience deviennent « le détournement des clauses du contrat ». Ce dernier peut être perçu sous le prisme de bricolage des règles du jeu.

Ela cité par Assogba (1999 :42) définissant le concept de bricolage affirme :

Pour moi, le mot bricolage ne renvoie pas seulement à des petits trucs mais à tout un art de vivre réactualisant une mémoire technologique et mettant en œuvre tout un potentiel de créativité qui conduit l'africain à imaginer des réponses pertinentes aux problèmes dans un contexte où vivre est un défi quotidien.

Selon Ela, il y a derrière tout cela un fond de connaissance, un stock de techniques qui montrent que l'Afrique n'est pas un désert culturel et que finalement, à un niveau tout à fait immédiat, c'est grâce à ce savoir et à ces techniques que les gens arrivent à résoudre leurs problèmes.

Pour Akam (2011 :42),

Le bricolage renvoie non seulement aux « petits trucs », mais aussi et surtout à un art ou style de vie qui réactualise une espèce de « banque de

données technologiques » qui rend opérationnelles des possibilités de créativité qui conduisent l'Africain à une imagination des réponses valables aux questions liées à des problèmes vitaux où survivre est devenu un défi à relever au quotidien.

Pour Levi Strauss, bricoler c'est « making do with whatever is at hand ». C'est à dire réaliser une chose avec tout ce que nous avons en possession. Au niveau des différents objets ou domaines d'observation, c'est un comportement en situation de crise (Weick, 1993), processus d'improvisation (Weick, 1998). Ces deux dernières acceptions du bricolage nous paraissent plus adaptées pour notre étude. Face à une crise, les hommes bricolent, même les normes et les valeurs. Ainsi à chaque type de contrat noué correspond un bricolage.

- **Le bricolage du contrat de production**

Dans le contrat de fourniture de ressources, par lequel une entreprise fournit certains intrants physiques ou techniques, et se voit conférer en contrepartie l'exclusivité de la commercialisation des produits. Pour l'agriculteur, ce modèle réduit le coût du choix et de l'achat des intrants, et de l'accès à ceux-ci, tandis que l'entreprise est assurée de la qualité du produit et (en principe) du remboursement. Ces contrats sont souvent mis en place pour les cultures qui requièrent des intrants ou des normes de qualité particuliers et lorsque les agriculteurs ont affaire à des marchés d'intrants imparfaits.

Face aux résultats mitigés qui marquent la culture du coton aujourd'hui, certains paysans ont désisté de cette activité agricole en privilégiant plutôt d'autres cultures. Cependant les plus téméraires procèdent à un bricolage des règles du jeu pour accroître leurs gains. Au niveau des ressources fournis pour la production, il a été constaté que les engrais ne sont plus destinés à la culture du coton. Il s'agit d'utiliser cet intrant pour d'autres fins.

Comme nous l'avons dit plus haut, la campagne agricole du coton coïncide avec le début de la saison pluvieuse. La soudure alimentaire qui caractérise cette période amène certains cotonculteurs à procéder à la vente des

engrais et autres intrants issus du contrat pour satisfaire des besoins de base plus urgents. Cette attitude est plausible lorsque nous convoquons la thèse développée par Maslow dans la pyramide des besoins. Il est inutile d'encourager les paysans ou de les faire rêver si ceux-ci ne parviennent pas encore à résoudre les problèmes vitaux d'ordre alimentaire par exemple. Le manque alimentaire amène donc les paysans à vendre les intrants fournis par la SODECOTON. A cet effet, un enquêté affirme : « Au village ici, nous ne sommes pas des fonctionnaires. La pauvreté est très grave ici et on n'a pas d'argent. Pour avoir de l'argent, nous vendons nos engrais aux fonctionnaires du village ou même certains agriculteurs capables. Grâce à cet argent, nous pouvons payer le mil et manger à la maison ». Et à un autre enquêté d'ajouter : « le coton aujourd'hui ne paie plus comme avant. Beaucoup de personnes ici au village ne le cultivent que pour avoir accès à l'engrais ou l'urée. Beaucoup de nos enfants sont aujourd'hui à HEVECAM ou à Douala à cause des dettes de la SODECOTON qu'ils n'ont pas pu rembourser ». Ces déclarations montrent à suffisance que des transformations importantes ont reconfiguré la culture du coton à l'Extrême-Nord Cameroun.

En outre, le bricolage des règles du jeu ne se limite pas seulement au niveau de la vente des intrants. Il concerne également l'utilisation de ces actifs pour d'autres cultures au détriment du coton. Les cotonculteurs recourent de plus en plus à d'autres cultures plus prometteuses selon eux. Il s'agit des cultures doublement bénéfiques au motif qu'elles sont destinées en même temps à la consommation des ménages et à la commercialisation. Nous pouvons à cet effet évoquer le maïs, le mil, etc. Au lieu de miser sur une culture aux rendements douteux, les paysans consacrent les intrants obtenus lors du contrat pour la culture des céréales. Une telle démarche peut receler des effets pervers notamment la baisse de la productivité du coton, le non remboursement des dettes contractées.

- **Le bricolage du contrat de commercialisation**

Le contrat de commercialisation, qui garantit à un agriculteur l'achat de sa production et le moment de la vente, voire une structure de prix, sous

réserve d'un certain niveau de qualité. Minot (2007) explique que ces contrats réduisent les coûts de coordination, en particulier pour les produits périssables ou ceux qui présentent des caractéristiques complexes, en traitant les asymétries d'information en matière de commercialisation. Le contrat de commercialisation à l'épreuve de la rationalité située de l'acteur connaît un détour. Même si la logique dans les procédures voudrait que le coton soit commercialisé à la SODECOTON, nous sommes aujourd'hui confrontés à d'autres réalités. La proximité de l'Extrême-Nord Cameroun avec le Nigéria fait en sorte que le coton soit vendu dans ce marché de l'Afrique de l'Ouest. L'on se souvient encore des mesures entreprises par l'Etat camerounais à l'effet de contrecarrer la vente du coton hors du pays.

### **3. Quand les riziculteurs défient la SEMRY**

A côté de la SODECOTON, la SEMRY est l'une des entreprises ayant des relations contractuelles avec les paysans. Comme les vallées du Sénégal et du Niger, les plaines inondables du Chari et du Logone présentent en zone sahélo-soudanienne des milieux facilement utilisables pour la riziculture. Cette possibilité a été envisagée dès la fin de la période coloniale en vue d'un double objectif : d'abord l'approvisionnement des centres urbains en pleine croissance, ensuite le développement agricole de régions jusque-là tournées vers des productions presque uniquement autoconsommées (Roupsard, 2005).

Entre riziculteurs et SEMRY s'institue une répartition rigoureuse des rôles. En amont, les labours, la fourniture de l'eau, des intrants et des plants à repiquer ; en aval, la tenue des marchés de paddy, l'usinage et la commercialisation des produits blancs sont du ressort de la SEMRY. Aux paysans reviennent l'achèvement de la préparation du sol, le repiquage, l'entretien et la surveillance des rizières, la moisson, le battage et le transport jusqu'au marché. Ils paient les prestations de la SEMRY sous forme d'une redevance forfaitaire retenue sur le montant de la vente de paddy.

Pour les riziculteurs, 1987 est l'année du déclin de la SEMRY, sanctionné par le départ des expatriés de l'assistance technique, la suppression de la double récolte et le paiement différé des récoltes. En 1987, la décision est prise d'abandonner la fonction commerciale ; elle sera appliquée à partir de 1989 et totalement effective en 1991.

On prône les « groupements paysans » comme panacée aux maux de la SEMRY, mais leur mise en place artificielle ne résout rien.

Pour faire face aux difficultés croissantes, l'État camerounais et les organismes de coopération français et européens décident en 1989 d'appliquer un plan de redressement sur une période de quatre ans. Ce plan propose une réorganisation complète du système SEMRY et une redéfinition de ses objectifs. Il part du principe de rétablir l'équilibre financier de la société sans subventions de l'État, autrement dit un autofinancement et une prise en charge des frais de production par les riziculteurs eux-mêmes.

Afin d'alléger ses charges, la SEMRY ne garde que l'entretien des aménagements hydrauliques, la fourniture de l'eau et le labour des rizières; les autres tâches, qu'elle assurait jusqu'alors, sont transférées aux riziculteurs, dont les redevances se trouvent ainsi réduites. Les engrais, vendus au comptant, ne sont plus subventionnés. Des économies sont aussi réalisées.

L'État et des bailleurs de fonds imposent un transfert de responsabilité au secteur privé et aux organisations de producteurs. Le secteur privé intègre naturellement les activités à rentabilité immédiate.

Cependant, la culture du riz n'échappe guère aux stratégies de détournement initiées par les riziculteurs. Il a été constaté que les paysans cultivaient le riz hors casier. Cette méthode vise à échapper au paiement de la redevance exigée par la SEMRY. Outre la culture hors casier, il y a également l'usage hors normes de l'eau d'irrigation. Certains riziculteurs ayant échappé aux paiements de la redevance recourent à cette stratégie pour l'irrigation de leur champ. Comme l'affirme le président de

l'Association des Utilisateurs de l'Eau, « Le rôle de notre association est de veiller à l'utilisation rationnelle de l'eau. Il y a beaucoup de malhonnêtes parmi nous. Ils ne paient pas leurs redevances et attendent la nuit pour venir avec des pompes et voler l'eau ». Les propos de cet enquêté révèlent justement l'existence de l'usage illégale de l'eau, propriété de la SEMRY.

#### **4. La réussite des engagements informels**

Les engagements contractuels informels gagnent de plus en plus du terrain à l'Extrême-Nord Cameroun. D'après nos investigations, la relation contractuelle est nouée généralement entre les commerçants et les agriculteurs. Une fois que les relations ont été tissées entre les deux parties, habituellement ce sont les commerçants qui sont les premiers à offrir des avances aux producteurs. Mais, il arrive, et ceci est fréquent ces dernières années, que des producteurs déjà sous contrat soient les premiers à formuler une demande de crédit. Deux raisons principales sont souvent à la base d'une telle demande:

- un besoin urgent de revenus monétaires pour faire face aux soins de santé à l'alimentation de la famille pendant la période de soudure.
- un besoin d'acquisition des intrants pour le sorgho.

Dans le premier cas, les commerçants se retrouvent en position dominante et ont recours à des prix préétablis (prix ex ante), nettement inférieurs à ceux du marché au moment où le produit est livré par le producteur. Ceci va à l'encontre de la pratique courante. Dans le deuxième cas, il est question des facteurs de production. Les commerçants ou simplement des personnes détenteurs des capitaux économiques octroient des engrais, herbicides, fongicides, etc. aux agriculteurs. Ces derniers sont tenus de rembourser le crédit obtenu en nature. A cet effet, un agriculteur à Foulou affirme : « Ici chez nous, tu prends les herbicides, les pesticides de 10.000F et à la récolte, tu remets un sac de sorgho à la récolte ». Le contrat mis en exergue ici est un jeu de don et contre-don entre le commerçant ou individu créancier et le paysan.



Contrairement aux engagements contractuels avec les sociétés telles que la SEMRY et la SODECOTON, les contrats individuels laissent peu de marge de manœuvre à l'agriculteur qui ne peut se livrer aux « jongleries ». Nous avons ici à faire à des acteurs qui se connaissent, voire se maîtrisent. Du simple fait qu'ils sont du même terroir, les zones d'incertitudes sont contrôlées par les deux parties. C'est pourquoi, le bricolage des jeux trouve peu de succès dans ces formes d'engagements contractuels.

## Conclusion

*In fine*, le présent article intitulé « Les agriculteurs contractuels au Nord Cameroun : entre conformisme et bricolage des règles du jeu » mettait en exergue les stratégies d'appropriation et de réappropriation des termes du contrat par les paysans à l'Extrême-Nord Cameroun. Cette attitude est généralement due aux multiples crises que traversent certaines filières agricoles. Le coton et le riz en sont les principales cultures visées. La rationalité des paysans suscite une dynamique plus ou moins normale au motif qu'il existe toujours une divergence entre les objectifs de l'organisation et ceux des individus. C'est pourquoi, le détournement des sens du contrat est observé tant au niveau de l'acquisition des intrants que de la commercialisation des produits agricoles.

## Bibliographie

Adger, Neil (2000), « Social and ecological resilience: are they related? Progress in Human Geography », in *SAGE Publication*, no 24, pp. 347-364.

Assogba Y. (1999), *Jean Marc Ela, le sociologue et théologien africain en boubou*, Paris, L'Harmattan.

Catelo, M. O. et Costales A. (2008), « Contract Farming and Other Market Institutions as Mechanisms for Integrating Smallholder Livestock Producers in the Growth and Development of the Livestock Sector in Developing Countries », In *PPLPI Working Paper*, No 45.

Chetaille A. et al., (2011), « Gestion des risques agricoles par les petits producteurs. Focus sur l'assurance récolte et le warrantage », In *Document de travail*, no 113.

Crozier M. et Friedberg E. (1977), *L'Acteur et le Système*, Paris, Le Seuil.

Da SILVA, C.A. (2005), « The Growing Role of Contract Farming in Agri-food Systems Development: Drivers », *Theory and Practice*, FAO, Rome.

DURKHEIM E. (1894), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Puf, 1ère ed.

EATON C. A.W. Shepherd, (2002), « L'agriculture contractuelle: Des partenariats pour la croissance », In *FAO Agricultural Services Bulletin*, Rome, FAO.

FONGANG FOUPE G. H. (2016), « Engagements contractuels et performances des organisations de producteurs de maïs à l'Ouest Cameroun », In *International Journal of Biological and Chemical Science*, Vol. 10, no 2, p. 793-807.

MINADER, (2006), SDSR. Synthèse du volet agriculture et développement rural.

MOTAZE A. (2011), *Sociologie de Jean-Marc Ela. Les voies du social*, Paris, L'Harmattan.

REHBER E. (2007), *Contract Farming: Theory and Practice*, ICFAI University Press, Hyderabad, Inde.

ROUPSARD M. (2005), « Production rizicole », In *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun*, Marseille : IRDÉditions. En ligne, Consulté le 17 Juillet 2021, URL: <<http://books.openedition.org/irdeditions/11576>>.

ROY, E.P. (1963), *Contract Farming*, the Interstate Printers and Publishers Inc., Danville, Illinois.

WEICK K. E. (1993), « The collapse of sense making in organizations: The Mann Gulch disaster», in *Administrative Science Quarterly*, No 38, p.628-652.

WEICK K. E. (1998), « Introductory essay: Improvisation as a mindset for organizational analysis», in *Organization Science*, No 9, p.543-555.